

N°1290

du 10
DECEMBRE
2019



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

ENVIRONNEMENT

P.6

Avec l'approbation de la requête du Togo par la Banque mondiale
L'opérationnalisation du système informatique
de la traçabilité du bois sera effective

AGRICULTURE

P.6

Employabilité des jeunes dans les secteurs agricoles
Quatre préfectures ciblées pour appuyer 100 jeunes
entrepreneurs en 2020-2021 pour la culture du soja

SOCIETE

P.7

Fêtes de fin d'année
Arnaqueurs et voleurs rôdent

SANTE

P.7

L'ONU et L'OMS appellent à mettre
un terme aux tests de virginité

P.4 Dans le cadre du programme de renouvellement du parc automobile

**Jusqu'à 90% d'abattement selon
l'âge du véhicule, toute l'année 2020**

P.3 *Alerte sanitaire donnée par la Direction du médicament*

**Des défauts sur 6 médicaments :
arrêtez la distribution !**

P. 3

Nouveau code de la presse et de la communication

LA PRESSE EN LIGNE INTÉGRÉE

** Les blogs, les sites institutionnels, les réseaux sociaux et tous les sites dont l'objectif n'est pas de traiter et de diffuser des informations ayant un caractère journalistique ne sont pas reconnus comme organes de presse en ligne*



Foli-Bazi Katari, Ministre de la
Communication, des Sports et de
l'Education à la citoyenneté et au civisme

**Les
conditions
d'exercice du
journalisme
en ligne fixées**

P.4 Dans la mise en œuvre du Projet d'infrastructures et de développement urbain

**Un Code de l'urbanisme et
de la construction attendu
dans les 12 prochains mois**

P.3 A l'issue du séjour du Président Ramaphosa à Lomé

**Le Togo et l'Afrique du Sud signent
un accord-cadre de coopération**

AZIMUTS INFOS

Réchauffement climatique : la montée des eaux se poursuivra durant des siècles

D'innombrables études prédisent assurément une montée des eaux même si les émissions de gaz à effet de serre diminuent drastiquement. Les scientifiques voient dans cette élévation du niveau des océans une combinaison de phénomènes complexes qui, pour certains, s'associent depuis plusieurs siècles. C'est pourquoi, si ces prévisions en général se concentrent sur l'horizon 2100, les scientifiques supposent que d'ici deux siècles, les effets de notre CO2 actuel se feront particulièrement ressentir.

Comme un paquebot lancé à toute vitesse ne peut s'arrêter d'un coup, le niveau des océans va monter dramatiquement même si l'on réduisait à zéro les émissions de gaz à effet de serre en 2030, rapportent des chercheurs en science du climat basés en Allemagne dans les Comptes-rendus de l'Académie américaine des sciences (la revue PNAS) publiée lundi. Rien que les gaz à effet de serre rejetés entre la signature de l'accord de Paris, en 2015 et l'année 2030, contribueront à élever le niveau des mers de 8 centimètres d'ici 2100 et de 20 cm d'ici 2300, par rapport à la période de référence 1986-2005, avertissent-ils.

Le but de l'étude, explique à l'AFP le coauteur Alexander Nauels, de l'institut Climate Analytics basé à Berlin, est de montrer que les émissions actuelles ont un effet assuré sur la montée des eaux, et que cet effet sera particulièrement ressenti dans les deux prochains siècles. Au total, la montée des eaux atteindrait au moins un mètre d'ici 2300, dans le scénario très improbable où les émissions tomberaient à zéro en 2030. En tout état de cause, la hausse a de grandes chances de dépasser le mètre. Les scientifiques mandatés par l'ONU ont déjà prédit 26 à 77 cm d'ici la fin de notre siècle.

À l'échelle de la Planète, les temps de réponses sont très longs

Mais le quart de cette élévation d'un mètre sera dû aux seules émissions de la Chine, des États-Unis, de l'Union européenne, de l'Inde et de la Russie pendant 40 ans, pour la seule période 1991-2030, calculent les chercheurs dans la nouvelle étude. Par comparaison, les océans ont monté de l'ordre de 20 cm au cours du 20e siècle.

" On se concentre d'habitude sur le 21e siècle, ce qui peut parfois donner la fausse impression qu'après le 21e siècle tout s'arrêtera ", dit le chercheur. Or la montée des eaux est due à plusieurs phénomènes complexes, qui agissent pour certains avec des échelles de plusieurs siècles. On comprend toujours mal le comportement des glaces de l'Antarctique, qui jusqu'à présent ont moins fondu que celles du Groenland. " Le problème de la montée des eaux est que c'est un système très lent, avec un temps de réponse très long ", dit Alexander Nauels. Et d'ajouter : " Un centimètre, peut-être que ça n'a l'air de rien, mais c'est beaucoup ".

Dans un rapport publié l'an dernier, les experts du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) ont écrit que réduire de 10 cm la montée des eaux permettrait d'épargner directement 10 millions de personnes.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafa

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
**Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA**

**Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA**

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Exposition

L'expo Anonymat de Samuel Olu tend vers sa fin

L'exposition a débuté depuis le 15 novembre dernier. Elle prendra fin ce 15 décembre. Le public devrait aller voir ce plasticien hors pair.

Togolais d'origine, ghanéen d'adoption, l'artiste plasticien Olu vit depuis une douzaine d'années en Norvège. Son art est fortement influencé par ce " melting pot " culturel qui constitue pour lui une richesse et une source d'inspiration inestimable. " Ma pratique artistique s'inspire de mes expériences personnelles et de mes interactions quotidiennes dans des sociétés physiques et virtuelles. Je veux raconter des histoires non filtrées de notre époque. J'étudie la relation entre l'art et la société, les valeurs humaines et l'art qui influe sur la dignité humaine. " dit-il.

L'art d'Olu l'a amené bien loin, lui

a fait parcourir le monde (Alger, Venise, Saba, Changshung, New York, etc), lui a permis de répondre à beaucoup de rendez-vous culturels internationaux, l'a confronté à d'autres talents, l'a primé et à présent, l'a incontestablement épanoui.

Le Togo peut être fier du talent artistique de son cher fils, mais le pays et l'artiste Olu involontairement " séparés " depuis plus d'une décennie, ont besoin de se redécouvrir, de fusionner et de partir pour une nouvelle odyssée.

Olu is back ! Olu de retour au bercail la tête pleine d'inspirations et les bras bien chargés d'œuvres singulières à travers son projet d'expo, ANONYMAT.

15 NOV. / 15 DÉC. - LOMÉ

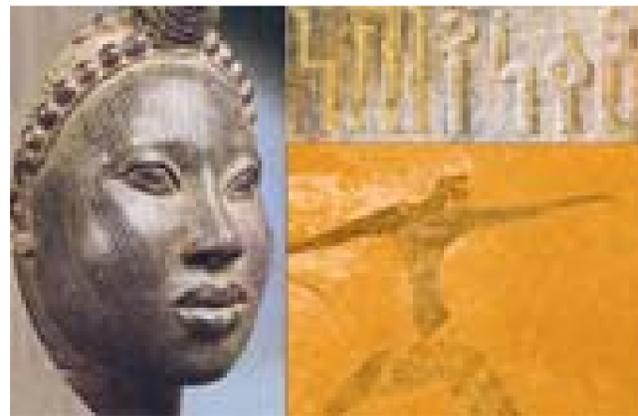


Conférence

L'Afrique ancienne : de l'Acacus au zimbabwe

L'histoire ancienne de l'Afrique, millénaire et plurielle, est celle d'empires et de villes, d'innovations techniques et artistiques, de vies nomades ou sédentaires, de mouvements de populations et de circulations d'idées. L'ouvrage dirigé par François-Xavier Fauvelle, L'Afrique ancienne, propose, de manière inédite, de découvrir l'histoire ancienne du continent africain. Il nous emmène sur les routes qui ont attiré les marchands grecs ou arabes dans les grandes capitales africaines, qui ont conduit les pèlerins sahéliens de Tombouctou à La Mecque, les diplomates nubiens de Dongola à Bagdad. L'histoire de l'Afrique est le fruit d'un balancement entre le temps court des acteurs et le temps long des profondeurs culturelles.

Loin des clichés, l'ouvrage dirigé par François-Xavier Fauvelle relève un défi : faire de toute trace une



source d'histoire et nous présenter à la fois des sites archéologiques grandioses ou ténus, des écrits de moines ou de scribes royaux, des gravures et des peintures rupestres.

" Il faut saluer cet ouvrage remarquable et très complet, incontestablement le meilleur actuellement disponible, toutes langues confondues, sur l'histoire de l'Afrique. Il y a trois

raisons à cela. La première réside dans le fait que, pour une fois, l'histoire de ce continent ne se limite pas aux sociétés connues par les textes - ce qui n'était pas le cas du remarquable ouvrage du même auteur, Le rhinocéros d'or (Fauvelle 2013). La deuxième est l'excellente tenue générale des articles. Bien sûr, tous n'ont ni la même portée ni la même

qualité et quelques chapitres sont décevants. Par exemple, l'absence de contributions du Français Jean-Loïc Le Quellec, directeur de recherches émérite au Cnrs, rattaché à l'Umr 8171 Imaf " Institut des mondes africains?", ou des Allemands Peter Breunig, titulaire de la chaire d'archéologie africaine de l'université de Francfort, et Hans-Peter Wotzka, professeur d'archéologie africaine à l'Institut de préhistoire et protohistoire africaines de Cologne, est regrettable. Leur présence aurait donné un accent plus archéologique, pour ainsi dire, à l'évocation des aires culturelles et de périodes encore très mal connues. Enfin, la troisième raison tient à la splendeur des illustrations en couleur ", écrit l'universitaire Geoffroi de Saulieu dans une critique à l'ouvrage.

10 DÉC. / 18H30 | ENTRÉE LIBRE & GRATUITE - LOMÉ

Droits d'auteur

La presse écrite passera à la caisse à partir d'août 2020 au Burkina Faso

A partir du mois d'août 2020, les œuvres journalistiques percevront des droits d'auteur au Burkina, selon notre confrère Burkina 24. Un atelier de sensibilisation a été tenu le mercredi 27 novembre 2019 par le Bureau Burkinabè des Droits d'Auteurs (BBDA) à cet effet à Ouagadougou à l'intention des auteurs et éditeurs de la presse écrite. Il s'agit de les outiller sur les droits de reproduction par reprographie, a rapporté la presse locale.

Dans le droit d'auteur, l'œuvre jour-

nalistique est considérée comme une œuvre collective. Elle est classée dans la catégorie des droits de reproduction par reprographie. Le BBDA a entamé sa gestion depuis 2010. Cependant, dans sa stratégie de mise en œuvre de ces droits de reproduction par reprographie, le BBDA a dans un premier temps commencé par les auteurs et éditeurs de livres. « En effet, a indiqué le directeur général du BBDA, Wahabou Bara, au regard de la complexité de la gestion des droits

liés à vos productions intellectuelles, rendues publiques et tangibles par les organes de presse écrite, le BBDA s'est donné du temps pour mieux s'armer avant d'ajouter une autre corde à son arc ».

Dix ans après, la structure qui protège les droits des créateurs s'estime prête et résolue à renforcer cette gestion en considérant notamment les auteurs et les éditeurs de la presse écrite. Elle est confortée dans son élan par des textes comme la loi N°032-

99/AN portant protection de la propriété littéraire et artistique ainsi que les règles professionnelles de la Fédération Internationale des Organismes gérant les droits de reproduction par reprographie.

On attend de voir ce qu'en pensent les acteurs de la presse togolaise. Les droits d'auteur restent encore une notion assez confuse au Togo malgré l'institution du Bureau togolais des droits d'auteur.

Burkina 24/L'UNION

Agenda

Théâtre : les trois petits vieux qui ne voulaient pas mourir de la Cie Tam'art

Un jour comme tous les jours, Ernest, Stanislas et Désiré se réveillent plutôt de bonne humeur, ils se chamaillent un peu mais pas plus que d'habitude. Arrive une lettre : " Aujourd'hui c'est le dernier jour. Votre vie est finie. " Les trois petits vieux décident de faire comme si de rien n'était. Pas de lettre, pas de mauvaise nouvelle. Et puis

d'abord, d'où vient-elle, qui est ce qui décide, et pourquoi aujourd'hui. C'est tout simplement impossible. Les trois amis n'ont absolument pas le temps de mourir.

AUTEUR: Suzanne Van LOHUIZEN

MISE EN SCENE ET DISTRIBUTION: Casimir Dom-Dom, Réanatu



ABDOULAYE, Delphine KANOU
21 DÉC. / 16H00 | ENTRÉE :

1.000 FCFA - LOMÉ

Nouveau code de la presse et de la communication

Les conditions d'exercice du journalisme en ligne

* Les blogs, les sites institutionnels, les réseaux sociaux et tous les sites dont l'objectif n'est pas de traiter et de diffuser des informations ayant un caractère journalistique ne sont pas reconnus comme organes de presse en ligne

Eric J.

L'un des arguments avancés par le gouvernement pour proposer un nouveau code de la presse et de la communication est d'intégrer les nouveaux médias qui sont apparus après l'adoption de l'existant et qui deviennent de plus en plus importants dans le paysage audiovisuels du Togo. Il n'est de secret pour personne que les sites d'informations pullulent sur la toile, espace libre où chaque promoteur de site d'information fait ce qu'il lui plaît, des fois en contradiction avec les règles élémentaires de la profession de journaliste. Le projet de code de la presse propose donc que ce secteur de la presse soit encadré.

Ainsi, on entendra désormais par une entreprise de presse en ligne (le code consacrant désormais la notion d'entreprise) tout service de communication au public en ligne éditée à titre professionnel par une personne morale qui a la maîtrise éditoriale de son contenu (art 133). La presse en ligne, en mode écrit ou audiovisuel, doit avoir un contenu original, d'intérêt général, renouvelé régulièrement, composé d'informations présentant un lien avec l'actualité et ayant fait l'objet d'un traitement à caractère journalistique, qui ne constitue pas un outil de promotion ou un accessoire d'une activité industrielle ou commerciale.

Il est relevé que ne peuvent être reconnus comme organes de presse en ligne les blogs, les sites institutionnels, les réseaux sociaux et tous les sites dont l'objectif n'est pas de traiter et de diffuser des informations ayant un caractère journalistique (art. 135).

En ce qui concerne les conditions de création et d'exploitation des entreprises de presse en ligne, il est indiqué que l'exploitation d'une entreprise de presse en li-



Foli-Bazi Katari, Ministre de la Communication, des Sports et de l'Education à la citoyenneté et au civisme

gne au Togo est soumise à une déclaration auprès de la HAAC. L'hébergement des entreprises de presse en ligne est assuré par un opérateur installé au Togo et le nom du domaine principal doit avoir une extension «.tg». Cependant, il est précisé que la HAAC peut autoriser l'hébergement des entreprises de presse hors du territoire national au cas où les conditions techniques le justifient. En plus, les entreprises de presse en ligne doivent éditer à titre professionnel, offrir un contenu faisant l'objet d'un renouvellement régulier, daté et non pas seulement de mises à jour ponctuelles et partielles. Mais attention : toute entreprise de presse en ligne qui cesse de paraître pendant quatre-vingt-dix (90) jours doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration avant toute nouvelle parution (art.139). Aussi, le capital d'une entreprise de presse doit-il être détenu par une ou plusieurs personnes de nationalité togolaise à hauteur de 51% au minimum.

Des obligations et de la responsabilité en matière de fourniture des services de presse en ligne, l'art. 142 stipule que le directeur de publication d'une entreprise de presse en ligne a la maîtrise éditoriale du contenu du public. Il est recommandé que sur les espa-

ces de contribution personnelle des internautes, le directeur de publication met en place les dispositifs appropriés de modération pour encadrer les commentaires des internautes et permettant à toute personne de signaler la présence de contenus indécentes ou inappropriés. Le directeur de publication doit rendre l'accès impossible ou retirer promptement de tels contenus.

Les personnes physiques ou morales qui assurent le stockage direct et permanent pour mise à disposition du public de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute autre nature accessibles par ces services, ne sont pénalement ou civilement responsables du fait du contenu de ces services que si, ayant été informées du caractère illicite du contenu qu'elles stockent ou saisies par une autorité judiciaire, elles n'ont pas agi promptement pour empêcher l'accès à ce contenu.

Au-delà de tout ceci, le projet de loi précise bien que dans tous les cas, le contenu publié par les entreprises de presse en ligne doit respecter les principes généraux énoncés dans le code. Ceci mérite d'être énoncé pour que les sites d'information ne se déroberont des exigences de la corporation comme constaté jusqu'à présent.

A l'issue du séjour du Président Ramaphosa à Lomé

Le Togo et l'Afrique du Sud signent un accord-cadre de coopération

Late Pater

La coopération entre l'Afrique du Sud et le Togo a pris un bon coup d'air avec la visite de travail au Togo de Matamela Cyril Ramaphosa, les 5 et 6 décembre 2019, sur invitation de Faure Essozimna Gnassingbé. C'est la concrétisation de leur engagement continu et de leur volonté à renforcer et à promouvoir des relations historiques et stratégiques de coopération entre les deux pays. Selon le communiqué conjoint, les présidents sud-africain et togolais ont abordé un large éventail de questions d'intérêt commun d'ordre bilatéral, continental et mondial. A l'occasion, ils se sont félicités de l'élargissement des domaines de la coopération entre les deux pays qui couvrent, entre autres, le commerce, les transports, la défense, la sécurité, l'agriculture, les mines et autres questions d'intérêt commun. La signature d'un accord-cadre de coopération entre les deux Etats a été bien appréciée. MM. Gnassingbé et Ramaphosa se sont réjouis de l'accroissement de la coopération économique entre l'Afrique du Sud et le Togo, et ont salué la nouvelle liaison aérienne entre Johannesburg et Lomé desservie par Asky Airline ainsi que la participation de l'Afrique du Sud à Ecobank.

Au cours de la réunion de travail entre les deux parties, la délégation togolaise a présenté à celle d'Afrique du Sud des projets liés au Plan national de développement (PND 2018-2022). Et les deux Présidents ont convenu d'encourager les hommes d'affaires sud-africains et togolais à explorer les opportunités d'affaires, d'investissement et de tourisme dans les deux pays. Déjà, le Président Ramaphosa a salué l'opportunité qui lui a été offerte de visiter le Port autonome de Lomé en tant que point logistique stratégique pour la région de l'Afrique de l'Ouest. «Le Président Ramaphosa a félicité le Président Gnassingbé pour cet ambitieux Plan national de déve-



loppement et pour les progrès substantiels accomplis par le Togo en matière de réformes en vue de l'amélioration du climat des affaires ainsi que pour le succès du Forum économique Togo-Union européenne», précise le texte du communiqué.

Au niveau continental, les deux Présidents ont procédé à un large échange de vues sur la situation

pour les efforts accomplis par l'Afrique du Sud au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies et pour le rôle qu'il aura à jouer au cours de sa prochaine présidence de l'Union africaine. Les deux Chefs d'Etat ont réaffirmé leur volonté de travailler de concert au développement durable du continent dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de l'Accord de



Cérémonie de signature de l'accord-cadre de coopération

politique, économique et sécuritaire actuelle dans leurs régions respectives. Ils ont exprimé leur grave préoccupation devant l'instabilité qui persiste dans certains pays du continent et ont fermement condamné les activités terroristes et extrémistes qui y perdurent. Ils ont réaffirmé leur détermination à poursuivre la coordination de leurs actions dans le cadre des instances régionales et internationales en vue de promouvoir la paix et la stabilité en Afrique. Dans ce sens, M. Gnassingbé a exprimé au Président Ramaphosa, son apprécia-

tion de libre échange continentale africaine.

Et comme le veut la tradition diplomatique, le Président sud-africain a invité son homologue togolais à effectuer une visite de travail en Afrique du Sud, à une date qui sera fixée d'un commun accord par voie diplomatique. A rappeler que Faure Gnassingbé avait effectué une «visite de travail fructueuse» en Afrique du Sud en mars 2019, durant laquelle il a rencontré plusieurs dirigeants d'entreprises et hommes d'affaires sud-africains.

Alerte sanitaire donnée par la Direction du médicament

Des défauts sur 6 médicaments : arrêtez la distribution !

L'information du Docteur Nyansa Atany, Directeur de la pharmacie, du médicament et des laboratoires, est claire et unique : primo, les grossistes-répartiteurs doivent arrêter la distribution des produits concernés et rappeler ceux déjà distribués ; secundo, les pharmaciens d'officine et hospitaliers doivent arrêter la dispensation des produits et retourner les stocks disponibles.

C'est le motif qui varie d'un produit à un autre. Pour le DEBRIDAT, granulés pour suspension buva-

ble en flacon, lot 3821 (date de péremption : juin 2021) et lot 3822 (date de péremption : juin 2021), et le DEBRIDAT ENFANT 4,8 mg/ml, granulés pour suspension buvable en flacon, lot 3848 (date de péremption : septembre 2021), la mesure fait suite à la présence potentielle d'un élément métallique dans quelques flacons.

De même, il a été observé un défaut de scellage du conditionnement primaire de certains produits du lot 315 (date de péremption : août 2021) du produit

LARGACTIL 25 mg, comprimé pelliculé, boîte de 50 comprimés, sur le territoire togolais. Ce qui conduit à un risque potentiel pour la santé publique.

Pour le produit LE DIABLE CORICIDE 11g/100g, solution pour application cutanée, lot AC8712 (date de péremption : juin 2021), la mesure prise par la Direction de la pharmacie fait suite à la mise en évidence d'une erreur de la date de péremption, conduisant à un risque potentiel pour la santé publique.

«Nous venons par la présente vous informer de la décision du laboratoire OMAN ZYNOVA de procéder au rappel des lots 9BF003A, 8BF066A, 8BF067A et 8BF069A du produit CEFIM sirop 100 mg, flacon de 60 ml. Motif de rappel : changement de couleur et/ou de texture de la poudre. Nous vous invitons à arrêter la distribution / dispensation de ces lots dans les meilleurs délais. En cas d'événement indésirable médicamenteux signalé / observé sur ce produit, nous vous prions

de bien vouloir le signaler à la Direction de la pharmacie, du médicament et des laboratoires», écrit Docteur Nyansa dans sa quatrième note d'information.

Enfin, un deuxième rappel de médicaments concerne les produits suivants : APFLU poudre effervescente en sachet, boîte de 10, lots VA0028G, PN0019A, VA0039A, PN0039B, VA0069A, VA0029A, VA0028F, VA0058H, VA0018H, VA0028H, VA0038C ; et PARAFIZZ 500 mg comprimé effervescent, boîte de 48, lot

ID91266. Ici, on parle d'un défaut de scellage entraînant un gonflement des conditionnements primaires.

Prises le 4 décembre 2019, les notes d'information ajoutent que «cette disposition n'est ni une suspension de l'autorisation de mise sur le marché, ni une abrogation d'autorisation de mise sur le marché». Elles sont adressées aux centres hospitaliers publics, aux directions régionales de la santé, aux 7 grossistes-répartiteurs

(suite à la page 4)

Dans le cadre du programme de renouvellement du parc automobile

Jusqu'à 90% d'abattement selon l'âge du véhicule, toute l'année 2020

Late Pater

Adopté le 13 novembre 2019, le projet de loi relatif à la loi de finances, gestion 2020, est en étude en commission parlementaire jusqu'au 17 décembre 2019. En attendant son adoption finale, selon les chiffres officiels, ce budget s'établit en ressources et en charges à 1466,2 milliards de francs Cfa, contre 1381,9 milliards en 2019. Des nouvelles mesures

sont prises en matière de recettes budgétaires. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2020, la mise à la consommation sur le territoire togolais de véhicules de transport public de marchandises et de personnes bénéficie des avantages douaniers suivants : **abattement** sur la valeur en douane de **90%** pour les véhicules neufs, de **50%** pour les véhicules de un à deux ans d'âge, de **35%** pour les véhicules de trois à cinq ans d'âge ;

et **exonération** du prélèvement national de solidarité (PNS), pour les dons et aides destinés à l'Etat ou aux œuvres de bienfaisance, et les biens importés au titre de privilèges diplomatiques.

Et tout est clair, sur la base du chapitre 87 du tarif extérieur commun (TEC) relatif aux voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires. Selon le document, les **véhicules de**

transport de marchandises désignent les tracteurs routiers pour semi-remorques ou remorques qui sont listés aux positions tarifaires **8701.20.10.00** (neufs) et **8701.20.20.00** (usagés) du **TEC CEDEAO**. On entend par tracteurs, les véhicules moteurs essentiellement conçus pour tirer ou pousser d'autres engins, véhicules ou charges, même s'ils comportent certains aménagements accessoires permettant le transport, en corrélation avec leur usage principal, d'outils, de semences, d'engrais, etc.

La mesure concerne aussi les véhicules automobiles pour transport de marchandises, inscrits à la position **87.04** du TEC CEDEAO. Ici, on parle de tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier, ou autres, à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) ou par étincelles, présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage, d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes, excédant 5 tonnes mais n'excédant pas 20 tonnes ou excédant 20 tonnes, neufs ou usagés, à benne-basculante...

Quant aux remorques et semi-remorques pour tous véhicules de la position **87.16** du TEC CEDEAO, ils renvoient aux remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane ; remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles ; autres remorques et semi-remorques pour le transport de marchandises (bois de grumes et autres, à benne-basculante, d'une capacité inférieure ou égale à 6 mètres cubes et d'un poids égal ou supérieur à 1.600 kg ou inférieur à 1.600 kg et d'une capacité supérieure à 6 mètres cubes ; autres véhicules à traction animale ou dirigés à la main comme les brouettes, etc.

Le projet de loi de finances 2020 désigne par « **véhicules de transport en commun de personnes** », les véhicules automobiles pour le transport de dix (10) personnes ou plus, chauffeur inclus, de la position **87.02** du TEC CEDEAO : uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) ; équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique ; ou d'un moteur à piston alternatif à allumage par étincelles et d'un moteur électrique ; uniquement à moteur électrique pour la propulsion ; et autres ; neufs ou usagés, comportant 10 à 22 places assises, 23 à 30 places assises et plus de 30 places assises, chauffeur inclus, présentés entièrement à l'état démonté ou non monté



Véhicules de transport en commun de personnes

importés pour l'industrie du montage.

Enfin, les voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes de la position **87.03** du TEC CEDEAO, (autres que ceux du n°87.02), y compris les voitures du type «break» et les voitures de course : véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige ; véhicules spéciaux pour le transport de personnes sur les terrains de golf et véhicules similaires ; autres véhicules, uniquement à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles, d'une cylindrée n'excédant pas 1.000 centimètres cubes, excédant 1.000 centimètres cubes mais n'excédant pas 1.500 centimètres cubes, excédant 1.500 centimètres cubes mais n'excédant pas 3.000 centimètres cubes ou excédant 3.000 centimètres cubes ; autres véhicules, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 1.500 centimètres cubes, excédant 1.500 centimètres cubes mais n'excédant pas 2.500 centimètres cubes ; autres véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston alternatif à allumage par étincelles ou d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, autres que ceux pouvant être chargés en se branchant à une source externe d'alimentation électrique ; autres véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston alternatif à allumage par étincelles ou d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, pouvant être chargés en se branchant à une source externe d'alimentation électrique. Tous, neufs ou usagés et présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage.

«Lesdits véhicules doivent être acquis dans le cadre du programme de renouvellement du parc automobile de transport public de marchandises et de transport en commun de personnes»,

précise le projet de loi de finances 2020. Avec cet ajout que les modalités pratiques d'octroi de ces avantages seront fixés par arrêté du ministre des finances.

Parallèlement, pour la même période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, des taxes continueront d'être perçues au cordon douanier. Cette reconduction concerne le prélèvement de l'Union africaine, la taxe de laissez-passer et le prélèvement national de solidarité. Ces trois taxes sont instituées depuis le 1^{er} janvier 2018. Fixé à 0,2% de la valeur en douane, le **prélèvement de l'Union africaine (PUA)** est constitué par la valeur en douane des marchandises importées, originaires de pays tiers à l'Uemoa et mises à la consommation au Togo. De 7.000 francs Cfa pour un séjour de 30 jours ou de 5 jours selon les catégories (tourisme, transport de personnes ou de marchandises), la **taxe de laissez-passer (TPL)** est constituée de la vignette d'importation temporaire de véhicules ou laissez-passer, perçue sur les véhicules d'immatriculation étrangère entrant sur le territoire togolais. Et à 0,5% de la valeur en douane, le **prélèvement national de solidarité (PNS)** est constitué de la valeur en douane des marchandises importées, originaires de pays tiers à la CEDEAO et mises à la consommation au Togo.

A noter que le pays est marqué par une importation incontrôlée de véhicules d'occasion, hors normes. Sur le plan environnemental, ces véhicules d'occasion engendrent des nuisances considérables et émettent des substances polluantes, exposant ainsi les populations à des risques de maladies respiratoires aiguës. Leur utilisation porte aussi préjudice à la sécurité routière (enjeu majeur de santé publique et de protection des personnes). En janvier 2018, un décret a été pris pour assainir le parc automobile togolais et «limiter à l'avenir l'âge des véhicules d'occasion importés au Togo». En 2018, les chiffres officiels estimaient à environ 60% de véhicules d'occasion âgés de plus de 20 ans et importés sur le territoire national.

Dans la mise en œuvre du Projet d'infrastructures et de développement urbain Un Code de l'urbanisme et de la construction attendu dans les 12 prochains mois

Jean AFOLABI

Sur un financement de l'Association internationale de développement (IDA, branche de la Banque mondiale), le gouvernement projette de passer à l'élaboration de l'avant-projet de la loi portant Code de l'urbanisme et de la construction du Togo, dans le cadre du Projet d'infrastructures et de développement urbain (PIDU). Il s'agira, sur un délai de douze (12) mois : (1) de recueillir de la documentation de rapport de cadrage ; (2) d'analyse initiale et rapport d'étape 1 ; (3) de diagnostic de la situation sur le terrain et rapport d'étape 2 ; (4) d'harmonisation des textes et présentation du rapport d'étape 3. Le consultant retenu devra rédiger l'avant-projet de loi portant Code de l'urbanisme et de la construction ; d'élaborer et de présenter le rapport final (rapport d'étape 4). Le PIDU est soutenu par la Banque mondiale avec un financement de 30 millions de dollars, soit environ 16,86 milliards de francs Cfa. Il sera exécuté sur une période de cinq (5) ans par le Secrétariat permanent du Projet (SP-PIDU), sous la tutelle du ministère de la Ville, de l'urbanisme, de l'habitat et de la salubrité publique.

Le 16 novembre 2018, il y a un an, le gouvernement togolais et la Banque mondiale procédaient au lancement officiel du Projet d'infrastructures et de développement urbain (PIDU). Avec pour objectif d'améliorer, d'une part l'accès aux infrastructures urbaines et services de base dans les quartiers mal

desservis des villes de Lomé, Kara et Dapaong, tels que : (i) des routes urbaines et espaces publics – *éclairage public et aménagement paysager* – ; (ii) des systèmes d'accès à l'eau potable ; (iii) des réseaux de drainage et de gestion des eaux pluviales, ainsi que (iv) de petites infrastructures économiques et sociales – *marchés et échoppes de commerçants*. D'autre part, le projet va fournir une assistance technique à la planification et à la gestion du développement urbain, ainsi qu'à la fourniture de services urbains de base résilients dans sept (7) villes, à savoir : Lomé, Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong. Par ailleurs, dans le cadre des actions d'adaptation aux effets du changement climatique, il est prévu de réaffecter des fonds du projet pour répondre à des urgences éventuelles afin de soutenir l'atténuation, le redressement et la reconstruction en cas de catastrophes naturelles, telles que les inondations, les sécheresses, etc.

Au total, plus de 2,3 millions de personnes bénéficieront des actions du PIDU. En termes d'infrastructures, plus de 6,5 kilomètres de routes urbaines seront réhabilitées avec plus de 13 kilomètres d'ouvrages de drainage construits à Lomé, Kara et Dapaong ; environ 10 000 personnes auront accès à des sources d'eau potables. Plus de 10 000 autres personnes auront accès à des services améliorés d'assainissement et l'exposition aux risques d'inondations sera réduite pour plus de 15 000



Mme Koko Ayéva, Ministre de la Ville, de l'urbanisme, de l'habitat et de la salubrité publique

personnes. Près de 50 000 emplois temporaires seront créés et les sept (7) villes bénéficiaires auront leur personnel clé formé en gestion urbaine, leurs groupes communautaires renforcés et leurs populations sensibilisées à la préservation des ouvrages urbaine collectifs.

Le projet vient soutenir la mise en œuvre du Plan national de développement et va contribuer à la réalisation du double objectif d'élimination de l'extrême pauvreté et du partage de la prospérité : «*En ce moment où le gouvernement mène des efforts pour accélérer le processus de décentralisation, le PIDU vient à point nommé pour soutenir la mise en place des capacités minimales de gestion à l'échelle municipale dans les villes bénéficiaires et aider les autorités locales à honorer leur mandat dans le cadre d'une fourniture de services décentralisés*», a déclaré Mahine Diop, chef Projet du PIDU à la Banque mondiale.

Alerte sanitaire donnée par la Direction du médicament

Des défauts sur 6 médicaments : arrêtez la distribution !

(suite de la page 3)

que compte le Togo et aux 185 officines de pharmacies privées.

Mais la légitime question qu'on va désormais se poser est : ces produits ne retrouvent-ils pas déjà dans le corps humain, car prescrits et vendus à des personnes malades ?

Il faut signaler que le DEBRIDAT est prescrit dans le cas des dou-

leurs spasmodiques de l'intestin. On recourt au LARGACTIL pour le traitement de courte durée des états d'agitation et d'agressivité au cours des états psychotiques aigus et chroniques (schizophrénies, délires chroniques non schizophréniques : délires paranoïaques, psychoses hallucinatoires chroniques), et pour la préparation à l'anesthésie ou l'anesthésie po-

tentialisée. Le DIABLE CORICIDE est un médicament sous forme de solution pour application cutanée à base d'acide salicylique. CEFIM est utilisé dans le traitement de diverses maladies infectieuses, notamment celles des poumons, des bronches, des sinus, des oreilles et de l'appareil urinaire et des infections génitales à gonocoques.

RUGBY/DEVELOPPEMENT

La FTR met le cap sur le nord

Le président de la Fédération Togolaise de Rugby (FTR), M. BEDINADE Ludovic a officiellement lancé le projet Get Into Rugby (GIR) Nord samedi 07 novembre 2019. C'était à l'occasion d'un atelier de formation des formateurs qui ont à charge la mise en œuvre de ce projet dans la partie septentrionale du pays les 11 et 12 décembre prochains, apprend-on dans un communiqué de presse.

Hervé A.

S'inscrivant dans le cadre des activités " Impact Beyond " de la Coupe du monde de rugby japon 2019, GIR NORD veut faire faire de la partie nord du Togo un second pôle de développement du rugby au Togo.

" Ce projet n'est que le début d'une panoplie d'activités conçues pour être exécutées durant l'année 2020. Il consiste d'abord à former les éducateurs qui seront à leur tour les formateurs sur le terrain pour les écoles de rugby de l'intérieur du pays, à travers l'initiation au rugby. Les jeunes enfants des quatre villes ciblées par le projet vont connaître le rugby, toucher au ballon, avoir une idée de base du rugby pour pouvoir aller jouer dans un club ", a déclaré le président de la FTR.

Au menu de cet atelier de for-

mation, les futurs formateurs des enseignants d'EPS et entraîneurs de clubs de rugby, au total six (06) ont été outillés sur des modules qui ont trait au GIR, un programme de World Rugby qui permet d'amener plus de personnes à la pratique du rugby. Il est essentiellement marqué par trois phases, que sont 'essayer, jouer et rester'.

" Ces futurs formateurs seront outillés sur les modules de ce programme en lien avec l'initiation en milieu scolaire, les choses basiques, la prise en charge, l'animation en toute sécurité ", a confié pour sa part Ouro Koumoni Mahawiya, Directeur technique national de la FTR, et formateur des formateurs.

Ils seront chargés à leur tour de former une quarantaine d'éducateurs et de professeurs de sport dans les quatre villes ciblées par le projet et d'organiser des activités GIR dans chaque localité ci-



blée et les premières séances de création d'écoles de rugby. Ils vont par ailleurs qu'animer des initiations au rugby à près de 500 enfants par ville.

Ils auront également en charge la coordination des activités des nouveaux sites GIR, la mise en place des compétitions entre les EDR du nord et une compétition nationale des EDR du Togo, de même que la vision de jumelage

des EDR aux clubs séniors du nord.

Get Into Rugby Nord vise in fine à créer et structurer 8 écoles de rugby à Atakpamé, Sotouboua, Sokodé, Kara, dans le septentrion du Togo, créer 8 sites GIR Togo et 4 clubs séniors (1 club supplémentaire par villes), et élargir la cartographie du rugby Togolais (4 régions sur 5).

La Guideloise de Football accompagne l'E2FT

Le club de football de Guidel et l'association Educ Foot France Togo (E2FT) ont signé le 30 novembre dernier un accord de partenariat en vue d'œuvrer pour l'insertion et la réussite éducative des jeunes footballeurs togolais.

" Nous nous engageons à accompagner Educ foot France Togo, notamment dans la formation des éducateurs. Notre action intègre aussi les dons de matériels sportifs et, éventuellement, le recrutement des joueurs dans le cadre de leurs études supérieures à l'Université de Bretagne Sud ", explique Jean-François Drouillet, président de La Guideloise Football.

Guidel est une commune française, située dans le département du Morbihan, en bordure de l'océan Atlantique, limitée à l'ouest par la Laita qui marque la frontière avec le Finistère. Station balnéaire de la côte des mégalithes, son littoral comporte plusieurs plages sableuses.

À l'occasion de cette signature, David Reinhardt, président d'E2FT, a reçu des maillots, qui partiront au Togo, dans les prochaines semaines.

Une vision stratégique pour la CONFEJES

Réunie à Dakar à l'occasion de son 50ème anniversaire, la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la francophonie (CONFEJES) a annoncé préparer une " vision stratégique " pour les cinquante prochaines années. Un plan 2019-2069 censé tracer les " grandes orientations " du demi-siècle à venir, selon son secrétaire général, Bouramah Ali Arouna.

Les dirigeants de l'organisation francophone sont en train de réfléchir aux " capacités de mobilisation " qui doivent permettre à l'Afrique d'assurer une " participation massive et de qualité " lors des prochains grands rendez-vous internationaux, dont les Jeux de la Jeunesse 2022 à Dakar puis les Jeux de Paris 2024.

" Les JOJ prévus au Sénégal en 2022 sont un défi pour l'Afrique, tous les pays africains doivent se mobiliser pour en faire les Jeux d'Afrique " en termes de qualité d'organisation et de participation, suggère Bouramah Ali Arouna. Parmi les chantiers prioritaires, la formation de cadres techniques, d'arbitres et d'officiels féminins, un secteur où l'Afrique accuse un grand retard sur le reste du monde.

L'égalité à tous les étages

La Fédération internationale de volley-ball (FIVB) vient de marquer l'histoire. La petite histoire. Elle est la première organisation internationale dont le comité exécutif a tenu une réunion formelle avec la commission exécutive du CIO au nouveau siège de l'institution aux anneaux, inauguré en juin dernier.

Mercredi 4 décembre, les officiels des deux camps ont surtout évoqué le présent et l'avenir. Avec un message commun : l'innovation. Ary S. Graça, le président brésilien de la FIVB, a profité de l'occasion pour détailler devant Thomas Bach et son " gouvernement " les efforts déployés par le volley-ball mondial pour se rapprocher de son public, notamment via les réseaux sociaux.

Une campagne concrétisée par un suivi sans égal de la nouvelle Ligue des Nations. Autre point commun mis en avant par le CIO et la FIVB : l'égalité des sexes. A en croire Ary S. Graça, la FIVB en a fait une priorité, non seulement sur le terrain, mais également pour son recrutement.

Le siège mondial de la fédération, à Lausanne, emploie actuellement un nombre égal d'hommes et de femmes. Près de la moitié de son équipe de direction (45%) est composée de femmes.

Le Rwanda dans la tourmente

Sale temps pour le cyclisme au Rwanda. La Fédération rwandaise de cyclisme (Ferwacy) traverse une période pour le moins agitée. Son président, Aimable Bayingana, a été contraint de remettre sa démission. Il est accusé de corruption et d'agressions sexuelles sur des cyclistes féminines.

L'affaire a été révélée le mois dernier par les médias nationaux. Elle a été confirmée en fin de semaine passée par le ministère rwandais des Sports. Aimable Bayingana est également le porte-parole du Front patriotique rwandais (RPF).

Sa démission a été accompagnée de celle de l'ensemble du comité directeur de la Fédération rwandaise de cyclisme. L'affaire intervient au plus mauvais moment pour le cyclisme rwandais, candidat à l'organisation des Mondiaux sur route UCI en 2025. Le Rwanda est en concurrence avec un seul autre pays du continent, le Maroc, désormais placé en position de force.

JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE/

Dakar 2022 connaît désormais son programme

La commission exécutive du CIO a approuvé mardi lors de sa dernière réunion de l'année le programme des sports des Jeux de la Jeunesse 2022 à Dakar. Il a été validé mardi 3 décembre avec en toile de fond le souci de rajeunissement du programme général.

Principaux vainqueurs de la journée : les quatre sports additionnels des Jeux de Paris 2024. Le breakdance, le surf, l'escalade et

le skateboard goûteront aux JOJ dans la capitale du Sénégal, deux ans avant de vivre l'ambiance olympique en France.

Le futsal, le basketball 3x3 et le hockey à cinq, déjà présents aux JOJ, conserveront leur place. La lutte de plage, le canoë de plage et l'aviron de mer feront leurs débuts à Dakar 2022. Le karaté, choisi par les Japonais comme sport additionnel à Tokyo 2020, mais recalé pour Paris 2024, poursuivra son

aventure aux Jeux de la Jeunesse.

Au total, les JOJ d'été à Dakar compteront le même nombre d'épreuves - 239 - que pour l'édition 2018 à Buenos Aires. Mais, miracle de la logistique, la capacité d'accueil du village olympique passera de 4 000 à 2 650 athlètes. Un système en deux vagues sera mis en place, les compétiteurs ayant bouclé leur compétition étant priés de laisser leurs chambres aux nouveaux arrivants. Résultat : un

nombre accru d'athlètes en lice - 4 564 - mais une réduction du coût des infrastructures.

A Dakar, les Jeux de la Jeunesse 2022 seront les premiers de l'histoire à afficher une parfaite égalité des sexes sur le nombre d'engagés, d'épreuves et de médailles. La boxe, la gymnastique et la lutte proposeront, pour la première fois, la parité hommes-femmes.

CIO/

Gianni Infantino invité, Sebastian Coe recalé

L'année 2020 verra le CIO opérer un sérieux bouleversement de ses effectifs. Au moins huit nouveaux visages se glisseront sur la photo de famille des membres de l'institution olympique. Parmi eux, trois sont déjà connus. Pour les autres, il faudra attendre les Jeux de Tokyo 2020.

Trois dirigeants seront proposés comme nouveaux membres lors de la prochaine session, organisée les 9 et 10 janvier 2020, en marge des Jeux de la Jeunesse d'hiver à Lausanne. Sept mois plus tard, les élections à la commission des athlètes, prévues pendant les Jeux de Tokyo 2020, permettront de désigner cinq autres entrants. Trente candidats seront en lice.

Les noms connus, d'abord. L'Italo-Suisse Gianni Infantino, président de la FIFA, l'Américain David Haggerty, président de la Fédération internationale de tennis (ITF), et le Japonais Yasuhiro

Yamashita, président du comité national olympique, seront proposés au vote le 10 janvier à Lausanne. Ils seront élus. La seule incertitude concerne le nombre de voix que les uns et les autres sauront recueillir.

Avec l'entrée de Gianni Infantino, la FIFA retrouve au CIO une place abandonnée depuis le départ de Sepp Blatter en 2015. Yasuhiro Yamashita, champion olympique de judo en 1984, en toutes catégories, remplacera Tsunekazu Takeda au sein de l'institution olympique, après lui avoir succédé au comité olympique japonais. David Haggerty, réélu cette année pour un deuxième mandat à la tête de l'ITF, renforce un contingent américain amaigri par le départ de Larry Probst.

Quant au Britannique Sebastian Coe, reconduit à l'unanimité en septembre dernier pour un nouveau bail de 4 ans à la présidence de World Athletics (ex IAAF), il



devra encore patienter.

Thomas Bach l'a expliqué jeudi 5 décembre en conférence de presse : " Nous voulions qu'il devienne membre du CIO en tant que président de l'un de nos sports olympiques les plus importants. " Le CIO le voulait. Mais un obstacle a empêché la commission d'éthique de proposer son nom : Sebastian Coe préside une société de conseil, CSM, dont les activités dans le mouvement olympique

pourraient créer un sérieux conflit d'intérêt.

En l'état actuel de ses activités, le Britannique ne peut pas entrer au CIO, où l'IAAF n'est plus représentée par son président depuis le départ de Lamine Diack en 2015. Mais un siège lui sera réservé lors de la session organisée en marge des Jeux de Tokyo 2020, sous réserve qu'il coupe tous les ponts avec son agence de conseil.

Avec l'approbation de la requête du Togo par la Banque mondiale L'opérationnalisation du système informatique de la traçabilité du bois sera effective

Jean AFOLABI

L'information est révélée à la suite des discussions, le 24 novembre 2019, entre le ministre de l'Environnement, du développement durable et de la protection de la nature, David Wonou Oladokoun, et le Spécialiste en gestion des ressources naturelles et TTL REDD+ à la Banque mondiale, Mirko Serckovic. Ce dernier est allé restituer les résultats de sa mission à l'officiel togolais, en remerciant le pays pour les progrès très satisfaisants enregistrés. «*Au sujet de l'initiative AFR 100, le ministre a porté à la connaissance de son partenaire, le fort engagement du gouvernement et des populations locales pour le reboisement. Cette audience a été fructueuse avec*

l'opérationnalisation du système informatique de la traçabilité du bois au Togo», fait savoir le ministre. Ajoutant que c'est séance tenante que la requête du Togo a été approuvée par le chef de mission qui a également promis d'étudier avec beaucoup d'intérêt la seconde requête relative à l'acquisition de matériel roulant.

L'initiative AFR 100 répond au mandat de l'Union africaine consistant à restaurer 100 millions d'hectares de terres dégradées à l'horizon 2030, conformément à la déclaration politique approuvée par l'Union africaine en octobre 2015 pour la création de l'Initiative africaine pour des paysages résilients (Africa Resilient Landscapes Initiative, ARLI). Elle complète le Plan d'action pour les paysages afri-

cains (African Landscapes Action Plan, ALAP) et le programme plus large de l'Union africaine pour le changement climatique, la biodiversité et la dégradation des terres (Climate Change, Biodiversity and Land Degradation, LDBA). L'AFR 100 contribue à la réalisation des engagements nationaux de restauration et de développement durable pris par le Défi de Bonn et la Déclaration de New York sur les forêts, parmi bien d'autres objectifs. L'initiative contribue aussi directement aux Objectifs de développement durable (ODD) et à l'Accord de Paris sur le climat. Elle s'appuie sur l'expérience et les résultats du partenariat TerrAfrica et des efforts correspondants de restauration de paysages.

Pour ses opérations au Burkina Faso, en Guinée-Bissau, au Sénégal et au Togo Le prix «The Banker Awards–Bank of the Year 2019» pour Oragroup

Jean AFOLABI

Le groupe bancaire panafricain Oragroup a remporté le prix «The Banker Awards – Bank of the Year 2019» pour ses opérations au Burkina Faso, en Guinée-Bissau, au Sénégal et au Togo. Dénommé par le média international de référence *The Banker* (Groupe Financial Times) lors de la cérémonie officielle qui s'est tenue le 28 novembre 2019 à Londres, cette prestigieuse distinction récompense l'excellence financière et managériale du groupe ainsi que sa trajectoire de croissance accélérée.

Avec plus de 500.000 clients, 152 agences et 1.857 collaborateurs, Oragroup, qui a été sélectionné parmi plus de 1000 établissements, a affiché en 2018 des performances en forte progression



avec un total de bilan à 2.171 milliards de francs CFA (3,7 milliards de dollars), soit une progression de 21% par rapport à l'année précédente, note un communiqué du groupe.

Les dépôts de la clientèle de l'ensemble du réseau Orabank se sont élevés à 1.462 milliards de francs CFA et les opérations de

crédits à 1.255 milliards de francs CFA, soit une hausse respective de 24% et 16%. Au total, le Groupe a affiché un produit net bancaire de 126,77 milliards de francs CFA (221 millions de dollars, +17%) et un résultat net consolidé en forte hausse de 36% à 29,77 milliards de francs CFA (51,9 millions de dollars).

Employabilité des jeunes dans les secteurs agricoles

Quatre préfectures ciblées pour appuyer 100 jeunes entrepreneurs en 2020-2021 pour la culture du soja

Jean AFOLABI

En vue de sélectionner les jeunes entrepreneurs (primo-entrepreneurs) – dans les préfectures de Blitta, Sotouboua, Tchamba et Tchaoudjo – ayant le profil requis pour conduire avec succès des projets d'entreprise dans le cluster AGROKOM, l'entreprise TRESOR AGRICOLE Sarl, en collaboration avec l'Unité de gestion du Projet (UGP) d'Appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP), lance – jusqu'au 23 décembre prochain – un appel à projets pour le compte de la campagne agricole 2020-2021. Pour rappel, AGROKOM est une PME – Petite et moyenne entreprise – de transformation des graines oléagineuses, principalement le soja et les noix de palme. Elle est créée en 2011 et travaille depuis en partenariat dans une chaîne de valeur avec les groupements paysans. Elle produit le tourteau pour le bétail et l'huile pour la consommation humaine. L'usine a une capacité de traitement de 50 tonnes de graines par mois.

Les projets éligibles pour cet appel à projet, d'après le ministère du Développement à la base, de l'artisanat et de la jeunesse, doivent porter sur les modèles : entrepreneur agricole de production et mécanisation agricole. Et le type de culture porte essentiellement sur le soja. Pour promouvoir le sexe masculin, la production du soja doit emblaver au moins 5 hectares ; et celle de semence de soja sur une superficie identique. Pour le sexe féminin, les deux activités sont portées sur 3 hectares au moins. Le modèle mécanisation agricole

porte sur la prestation de service labour et battage/vannage auprès des jeunes en activité dans le maillon production.

Les projets sélectionnés devront être mis en œuvre dans les préfectures où l'entreprise TRESOR AGRICOLE procède à la collecte/achat du soja biologique. Il s'agit, pour la production du soja : des : préfectures de Blitta, de Sotouboua (cantons de Sessano, Adjengré, Tchébébé, Aouda), de Tchamba (cantons de Koussountou, Tchamba, Balanka, Afem et Bago) et de Tchaoudjo (cantons de Lama-Tessi et Kadambara) ; pour la production de semence de soja, de : Sotouboua (cantons de Tchébébé, Adjengré et Sessaro) et de Tchamba (cantons de Koussountou et Tchamba) et de Blitta ; et pour la mécanisation agricole, de : Sotouboua (cantons de Tchébébé, Adjengré, Tchamba e Bago).

Afin de réduire le taux de chômage des jeunes, le gouvernement a initié le projet PAEIJ-SP,

basé sur l'approche chaîne de valeur agricole et le développement de clusters agro-industriels, et qui offre des opportunités d'emplois aux jeunes dans les maillons production, commercialisation de produits agricoles bruts, distribution des produits finis ou semi-finis et dans les services manquants (mécanisation, transport/logistique, appui à la tenue de comptabilité, etc.) sur le plan national. Financé par la Banque africain de développement (Bad) et l'Etat, le projet apporte des appuis financiers et non financiers aux groupements agricoles, aux jeunes désireux de devenir de véritables entrepreneurs agricoles et aux Petites et moyennes entreprises/Petites et moyennes industries afin d'amorcer leur croissance économique et d'établir les bases d'un développement agro-industriel du pays. Dans sa stratégie d'intervention, le projet cible les zones géographiques assez précises en lien avec les besoins des entreprises de transformation ou de collecte de produits agricoles bruts.

Sur les 9 premiers mois, selon la Banque centrale

L'activité économique sans cesse dynamique, la croissance ressortie à 6,6%

Le dynamisme de l'activité économique dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), observé depuis le début de l'année, s'est renforcé au troisième trimestre 2019. Le taux d'accroissement du PIB, en termes réels, est ressorti à 6,6% après 6,4% le trimestre précédent. Pour l'ensemble de l'année 2019, les projections de la Banque centrale situent le taux de croissance économique de l'Union à 6,6% comme en 2018. L'exécution des opérations

financières des Etats membres de l'Union, au cours des neuf premiers mois de 2019, a été marquée par un accroissement plus rapide des recettes budgétaires par rapport aux dépenses (18,3% contre 12,5%). Cette évolution a induit une réduction du déficit global, base engagements, dons compris, qui s'est situé à 2,7% du PIB, contre 3,3% sur la même période de l'année précédente. Au regard de ces performances, le Comité de politique monétaire de la Banque centrale des

Grâce au jumelage avec Thénézay, en France

L'eau au rendez-vous à Grand-Gapé, dans le Zio

Grâce au projet mis en place par le comité de jumelage du Thénézéen, l'agence de l'eau Loire Bretagne, le Syndicat mixte des eaux de Gâtine et la volonté forte des Togolais, le village de Grand-Gapé (prefecture du Zio) sera desservi en eau potable. C'est du moins ce que rapportait le jeudi 5 décembre 2019 le quotidien français Ouest France. Une délégation de quatre personnes de la section Togo du comité de jumelage du Thénézéen est rentrée de Grand-Gapé. L'objet de cette visite d'une dizaine de jours consistait à faire un point sur l'avancée des travaux de forages et d'adduction d'eau dans deux villages, un projet soutenu financièrement par l'agence de l'eau Loire Bretagne, le Syndicat mixte des eaux de Gâtine et le comité de jumelage, grâce aux dons et à la vente de la collecte annuelle de ferraille.

Les deux forages creusés captent l'eau à plus de 75 m, les deux châteaux d'eau sont édifiés, les canalisations pour l'adduction at-



teignant plus de 5 000 mètres sont creusés à la main par la population locale. Les fontaines des différents quartiers restent à construire. Ce sont des entreprises togolaises qui réalisent ces travaux, suivis par les membres du comité de jumelage du Grand-Gapé. La mise en service est attendue d'ici quelques mois et la fête de l'eau à laquelle le comité de jumelage sera invité marquera l'importance de cet événement qui permettra à plus de 5 000 personnes du territoire partenaire du Thénézéen d'accéder

à l'eau potable.

Le comité de jumelage était présent au marché de Noël, samedi 7 et dimanche 8 décembre, à Thénézay, pour vendre des produits togolais dont les fameuses arachides grillées. Quant à la prochaine collecte de ferraille, elle aura lieu en février 2020, conclu la même source.

Thénézay est une commune du Centre-Ouest de la France située dans le département des Deux-Sèvres en région Nouvelle-Aquitaine.

liaison avec le ralentissement des créances intérieures. Les réserves de change de l'Union se sont, pour leur part, consolidées sur une base annuelle, assurant ainsi 4,8 mois d'importations de biens et services à fin septembre 2019. Sur le marché monétaire, le taux d'intérêt moyen trimestriel est demeuré quasi stable à 2,70%, d'un trimestre à l'autre.

Abordant la situation de l'inflation dans l'Union, le Comité a relevé que le niveau général des prix à la con-

sommation a baissé durant le troisième trimestre 2019. Le taux d'inflation est ressorti à -1,0%, après -0,7% un trimestre plus tôt. Cette situation est liée à la poursuite de la baisse des prix des produits alimentaires dans la plupart des pays de l'Union, en particulier les prix des céréales locales. Néanmoins, à l'horizon de vingt-quatre mois, le taux d'inflation est projeté, par la Banque centrale, à 1,6%, en ligne avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la Banque centrale.

Travailler et être peu rémunéré L'autre face du job de nuit

Etonam Sossou

A 17h, alors que le soleil se couche pour la plupart sur une journée remplie, celle de Sitou J. ne fait que commencer. Elle fait partie des travailleurs de nuit qui vont regagner leurs domiciles à 6h le lendemain. Celle-ci est serveuse depuis six mois dans ce snack-bar très fréquenté situé sur le boulevard du Mono, qui n'ouvre ses portes que dans la nuit. Vêtue d'un polo sur lequel est inscrit au dos «Service-client», Sitou J. a du mal à circuler. Il est 23h et «le soleil s'est déjà levé» pour les noctambules de la ville de Lomé. «C'est le samedi des étudiants», apprend-on de la serveuse. Des élèves qui achèvent le premier mois de l'année scolaire.

Sa cuvette de bière en main, elle essaie de garder les yeux ouverts, malgré l'éclairage et la fumée qui se dégagent de la salle aux allures de boîte de nuit. La musique d'un chanteur nigérian très à la mode que diffusent les hauts parleurs empêche de converser avec son plus proche voisin. Aucune piste de danse n'est prévue pour se trémousser. Ce qui sert de couloir est envahi par de jeunes gens qui, enlacés, dansent, fument ou boivent. Pour circuler, Sitou se faufile entre les tables pour prendre les commandes des clients. Pendant qu'elle sert, elle bouscule quelques bouteilles de bière qu'elle a déjà installées sur la table. L'affluence est à son comble et le snack semble étroit. Cadre idéal pour des mains baladeuses.

Sa voix qu'elle s'échine à rendre rauque et sévère ne décourage pas certains. C'est que la vue de ses formes rebondies ne laisse pas les hommes indifférents. Quand ce ne sont pas des atouchements de pervers ou de gens saouls qu'elle repousse violemment, il faut essayer le mépris des clients.



tes.

Ce samedi, la serveuse se fait insulter par deux clientes qui estiment ne pas avoir été bien servies. «Petite imbécile, tu n'es qu'une sale serveuse», lance une des clientes visiblement courroucée. Malgré les tentatives des voisins de table des jeunes femmes pour calmer la situation, les choses s'enveniment. Il faut l'intervention de la sécurité pour régler le problème.

Vigilance des travailleurs de nuit

La sécurité des travailleurs de nuit est assurée par de «gros bras» dans certaines entreprises. À leur vue à l'entrée du snack, tout le monde se met en rang. Les visages fermés, ils ne semblent pas disposés à faire causer. Parmi eux, Maxime.

Sous son polo de couleur noire estampillé «sécurité», un volume impressionnant de muscles. Il est videur. Maxime travaille de 21h jusqu'à 7h, jusqu'à ce que le dernier client s'en aille. Son travail consiste à sécuriser les biens et matériels du snack. «Quand un client est saoul, nous avons le devoir de le vider, de le mettre à l'extérieur du snack en toute sécurité», explique-t-il.

Les avant-bras herculéens de Maxime laissent entrevoir des cicatrices. Celles-ci sont des souvenirs de clients mécontents. Toutes «ces cicatrices sont des blessures de bouteilles cassées ou de couteaux. Quand tu

vides un client, il est énervé et revient avec un couteau pour en découdre avec toi», raconte-t-il. «Parfois, le lendemain, tu reçois une convocation du boss. Le client dit qu'il avait une somme d'argent qui a disparu alors que ce n'est pas vrai», renchérit-il. Et pas de récompense du «boss» pour ces justes travailleurs.

Prime de travail

Lorsqu'on parle de panier de nuit réservé aux travailleurs de nuit, Sitou arrondit les yeux de surprise. Le «panier de nuit c'est quoi?», demande-t-elle sur un ton d'ingénue. Des primes, lui explique-t-on. Les primes, explique-t-elle, ne sont octroyées que par des clients généreux ou contents du service. Déclaration que confirme Maxime. «Tu peux avoir un ami ou bon client qui te «farote» avant de partir.

À part de cela, rien», fait-il savoir. Leur salaire varie entre 30 et 50 000 FCFA. Ici, il leur est défendu de boire, de manger ou de s'asseoir pendant le service. Mais pour Ibrahim, gardien de nuit, le problème ne se pose pas. En effet, la société de gardiennage qui l'emploie octroie des primes de nuit..., mais aussi de jour.

«Les primes de nuit c'est 3000 FCFA et les primes de jour 1 000 Fcfa, après un an de service», affirme-t-il. Avec un salaire de 50 000 Fcfa et les risques encourus dans l'exercice de sa profession, ces primes sont du pain béni pour les travailleurs de nuit.

Fêtes de fin d'année Arnaqueurs et voleurs rôdent

En cette veille de célébration de Noël et du Nouvel an, les populations sont de plus en plus exposées. Les hommes en tenue appellent à plus de vigilance.

Bras en l'air, foulard au sol et hurlant comme si elle avait vu un démon, Mimi N., 35 ans attire l'attention au marché d'Adidigomé, en ce premier samedi du mois de décembre. « Ils m'ont fini. Ces voleurs m'ont tuée », crie-t-elle en pleurant. Des hommes et femmes visiblement sensibles s'arrêtent. « Calmez-vous Madame, ça va aller », lui lance l'un d'eux. Et sa réaction est plutôt électrique. « Me calmer ? Je ne peux pas. Ils ont pris tout mon argent. Je suis finie », se lamente-t-elle.

En effet, comme l'explique la sœur de la victime, les deux venaient faire des emplettes. Dans son fourre-tout, cette espèce de gros sac à main que les femmes utilisent pour les courses, Mimi N. avait près de 150.000 F. Repérée à son arrivée au marché, la jeune femme a été prise pour cible par un « éventreur de sac ». Pendant qu'elle faisait des va-et-vient dans l'espace commercial, le voleur l'épiait en surveillant tous ses faits et gestes. « C'est



après avoir parcouru tout le secteur réservé au déballage que ma sœur s'est rendue compte que son sac avait été vidé. Le porte-monnaie avait disparu. On a rien entendu. Il y a tellement de monde au marché qu'on est obligé de se ser-rer. C'est sûrement dans ce ca-fouillage que le voleur a soutiré l'argent », conclut notre interlocutrice. À Lomé comme c'est sûrement le cas dans certaines villes en cette veille de fêtes de fin d'année, voleurs et arnaqueurs semblent être sortis de leurs cachettes en grand nombre. Lorsque ce n'est pas dans un marché qu'une femme pleure, c'est dans un taxi qu'une autre se lamente. « C'est généralement ainsi pendant le mois de décembre. Ceci parce que les « arra-

cheurs de sacs » savent que beaucoup vont dans les marchés pour faire les achats. Il y a aussi des mariages et funérailles. C'est pour cela que nous appelons les populations à faire très attention », conseille une source policière. Dans les postes de police et de gendarmerie, les plaintes pour vol et agression sont souvent en hausse pendant cette période. Des statistiques exactes manquent, mais notre source affirme que la courbe est croissante. « Entre ceux dont les sacs ont été arrachés dans les marchés et ceux qu'on a arnaqué par téléphone, nous ne nous ennuyons pas. Il revient donc aux populations d'être vigilantes », insiste l'homme en tenue.

Santé

L'ONU et L'OMS appellent à mettre un terme aux tests de virginité

Le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ONU-Femmes et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ont appelé à mettre un terme à l'examen gynécologique qui permet d'établir si une fille ou une femme a eu un rapport vaginal.

Une pratique médicalement inutile et souvent douloureuse, humiliante et traumatisante, que dénoncent les trois organisations internationales.

Les tests de virginité consistent le plus souvent à inspecter l'hymen afin de voir s'il est déchiré ou d'évaluer son degré d'ouverture, et (ou) à introduire des doigts dans le vagin (le test des «deux doigts»). Ces deux techniques sont pratiquées en vertu de la croyance selon laquelle l'apparence des organes génitaux féminins peut indiquer si une fille ou une femme a déjà eu des rapports sexuels. L'OMS affirme que rien ne tend à démontrer que l'une ou l'autre de ces méthodes permet de prouver qu'une fille ou une femme a eu ou non des rapports vaginaux.

Non seulement ces examens sont une violation des droits fondamentaux des femmes et des filles, mais en cas

de viol, elles peuvent entraîner de nouvelles douleurs et reproduire l'acte de violence sexuelle de départ, les amenant à revivre le traumatisme dont elles ont été victimes.

De nombreuses femmes souffrent des conséquences physiques, psychologiques et sociales de cette pratique : anxiété, dépression ou encore stress post-traumatique.

Dans des cas extrêmes, des femmes ou des filles tentent de se suicider ou sont tuées au nom de l'honneur. Il est en outre urgent de sensibiliser les professionnels de la santé et les communautés aux conséquences dommageables de ce test sur les femmes et les filles, à son absence de validité scientifique, et à la nécessité d'éliminer son utilisation. Certains gouvernements ont interdit les tests de virginité et adopté des lois sanctionnant pénalement ceux qui les pratiquent. De nombreuses associations de professionnels de santé et organismes spécialisés dans les droits humains ont condamné cette pratique comme étant non scientifique et contraire aux droits des femmes et des filles.

Le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ONU-Femmes et l'OMS se sont engagés à mettre fin aux tests de virginité et à veiller au respect des droits de toutes les femmes et de toutes les filles. Les stratégies suivantes sont recommandées pour éliminer les tests de virginité là où ils sont pratiqués :

Les professionnels de la santé et leurs associations professionnelles doivent savoir que les tests de virginité n'ont aucune base scientifique et ne permettent pas de déterminer s'il y a eu pénétration vaginale. Ils doivent également en connaître les conséquences sur la santé et les droits humains, et ne jamais en effectuer ni soutenir cette pratique. Les gouvernements doivent adopter et faire appliquer des lois interdisant les tests de virginité. Les communautés et toutes les parties prenantes concernées devraient mener des campagnes de sensibilisation pour combattre les idées fausses relatives à la virginité et les normes sexospécifiques dommageables qui mettent l'accent sur le contrôle du corps et de la sexualité des femmes.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°570
DE LOTO KADOO du 22 Novembre 2019

La LONATO a procédé vendredi dernier à son siège au 571^e tirage de LOTO KADOO. Le vendredi précédent, ce sont surtout des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA, qui ont été remportés dans toutes les villes du pays, par les parieurs lors du dernier tirage.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°572 de LOTO KADOO du 06 Décembre 2019

58 05 52 01 84

LOTO Sam

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°126
DE LOTO Sam du 23 Novembre 2019

Le tirage N°127 du LOTO Sam a eu lieu samedi 30 Novembre 2019 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Lors du précédent tirage de LOTO Sam, C'est à LOME que la LONATO a enregistré des gagnants de gros lots. Dans les autres villes du pays, ce sont des gagnants de lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 1.000.000F CFA, qui ont été enregistrés

Ainsi dans la capitale, nous avons recensé un lot de 1.750.000F CFA gagné auprès de l'opérateur 60233

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°128 de LOTO SAM du 07 Décembre 2019

Numéro de base

26 17 03 61 46

Passez des **nuits**
paisibles avec les **forfaits**

DATA NUIT

TAPEZ ***919*10#**

Des Gigas
nuits !!!

Forfaits	Tarifs	Volume	Validité
Nuit Mini	450. FCFA	2 Go	1 jour (22h à 6h)
Nuit Maxi	900. FCFA	3 Go	3 jours (22h à 6h)

Chaque type de forfait est cumulable en solde
et en durée de validité. **SOLDE *919*8*2#**



service client : 888 www.facebook.com/Togocel www.twitter.com/togocel_tg [instagram/Togocellulaire](https://www.instagram.com/Togocellulaire) www.togocel.tg certifiée ISO 9001 : 2015; ISO 14001 : 2015 et ISO 27001 : 2013

